

(1) Epoux ou Père

Prénoms Christophe Yannick

Nom (2) SCHROEDER

né le (3) 31 Octobre 1987

à Belfort (90)

à

fils (4) de (5) Bernard Paul Norbert SCHROEDER

et de (5) Huguette Suzanne WALTER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (6)

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à Saint-Projet-Saint-Constant

le 24 Octobre 2015

Il a été déclaré (8)

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 2

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(1) Epouse ou Mère

Prénoms Laetitia Jacqueline Georgette

Nom (2) FOUCAUT

née le (3) 01 Octobre 1990

à Tulle (19)

à

fille (4) de (5) José Roger FOUCAUT

et de (5) Michelle Lucie Elise PINAUD

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (6)

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (7)

à 16 h 15

le 24 Octobre 2015

L'officier de l'état civil

Sceau



(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....
.....
.....
.....

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....
.....
.....
.....

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er} ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1481
le 07 décembre 2015

à 07 heures 27
est né(e) (2) Marcelin Bernard José
SCHROEDER

du sexe masculin à SAINT-MICHEL
(Charente)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le 10 Décembre 2015
L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

.....
.....
.....

Extrait de l'acte de naissance n° 56
le 13 janvier 2018

à 08 heures 22
est né(e) (2) Emma, Huguette, Michèle
SCHROEDER

du sexe Féminin, à Saint-Michel (Charante)

(3)
reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le 15 janvier 2018
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)
à

Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Extrait de l'acte de naissance n°
le

à heures
est né(e) (2)

du sexe, à

(3)
reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)
à

Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».